

## DOSSIER DE PRESSE

La Réunion, le 15 novembre 2022

### COMMENT L'INSEE RÉALISE-T-IL SES RELEVÉS DE PRIX ?

#### *Comment mesure-t-on l'inflation ?*

Pour mesurer la variation moyenne des prix de ce qui est consommé par les ménages, l'**indice des prix à la consommation (IPC)** est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année : mois après mois, les prix des mêmes produits ou services sont relevés en s'assurant que les évolutions de prix ne mesurent pas des différences de qualité du produit qui justifieraient la différence de prix. Dans le cas où certains produits ou services disparaissent en cours d'année (par exemple : une nouvelle génération de téléphone remplace la précédente), alors l'Insee remplace ces produits ou services et effectue des ajustements pour neutraliser l'évolution de prix tenant uniquement à la différence de qualité.

**L'IPC mesure donc l'évolution des prix à qualité constante** La neutralisation de la qualité se fait dans les deux sens : on neutralise tout autant une augmentation de prix d'un produit liée à une amélioration de la qualité du produit qu'une baisse de prix liée à la détérioration de la qualité.

La méthodologie de l'IPC résulte avant tout des **travaux et des arbitrages d'experts nationaux et d'organisations internationales** (Banque mondiale, Eurostat, FMI, ONU, Organisation internationale du travail). Les choix de l'Insee ne sont pas spécifiques à la France : il existe au niveau international un manuel méthodologique réalisé par l'ensemble de ces organisations et au niveau européen un règlement qui définissent la manière de calculer l'IPC, partagés par l'ensemble des homologues de l'Insee à l'étranger.

Pour produire un indice d'ensemble à partir de tous ces relevés de prix, chaque produit est pondéré, proportionnellement à son poids dans la dépense de consommation des ménages. Ce poids est tiré notamment de la répartition des dépenses de consommation par poste évaluée dans le cadre des comptes nationaux : par exemple, les carburants représentent 3,5 % de la consommation des ménages en 2019 au niveau national. Cette dernière comprend à la fois des dépenses fréquentes, récurrentes (comme les carburants ou les dépenses alimentaires) mais également des dépenses peu fréquentes mais onéreuses et dont le poids peut être de ce fait conséquent (l'achat de voiture représente ainsi 3,6 % de la consommation des ménages en 2019). Cette répartition est mise à jour chaque année : le poids du poste communication dans le panier de l'IPC a ainsi augmenté de près de 40 % en 30 ans.

## Comment collecte-t-on l'information sur les prix ?

L'Insee mobilise **différentes sources de données pour collecter l'information sur les prix** :

- à La Réunion, plus de **900 points de vente**, répartis dans tous les arrondissements de l'île, sont visités chaque mois pour l'indice des prix à la consommation de La Réunion ;
- ce sont environ **8 700 relevés de prix** qui sont réalisés manuellement chaque mois ;
- certains prix sont également collectés à partir de bases de données administratives (par exemple, données de l'assurance maladie, des transports aériens, ou déclaration administrative du prix des carburants).

80 millions de prix sont enfin suivis grâce aux données de caisses (depuis janvier 2020), mais uniquement dans l'Hexagone pour l'instant. Elles sont utilisées pour suivre les prix des produits vendus dans les supermarchés, les hypermarchés ainsi que des magasins multi-commerces pour les produits alimentaires industriels, de l'entretien et de l'hygiène beauté. Par ailleurs, les données de caisses des pharmacies sont également utilisées pour le calcul de l'indice. Ces données sont recueillies quand les consommateurs passent aux caisses de leurs magasins ; sont alors enregistrés les quantités des produits et les prix auxquels ils sont achetés. Le produit acheté est connu précisément.

Depuis avril 2017, la transmission de ces données à l'Insee est obligatoire pour les enseignes de la grande distribution. L'apport des données de caisses pour la mesure de statistiques de prix est sans conteste car ces données sont exhaustives sur leur champ et apportent une information très détaillée sur la consommation des ménages.

## Quels sont les produits suivis ?

**L'indice des prix à la consommation est construit de manière à couvrir l'ensemble de la consommation des ménages** : celle-ci est décrite par une nomenclature, la Coicop (*Classification of individual consumption by purpose*) qui classe les produits selon leur fonction : l'alimentation, les boissons alcoolisées et tabacs, les habits, le logement, les meubles, articles de ménage et d'entretien courant du foyer, la santé, les transports, la communication, les loisirs et la culture, l'éducation, les restaurants et les hôtels, les biens et services divers.

L'IPC est diffusé ainsi à un niveau de détails très fin au niveau national : 250 postes environ chaque mois et 350 postes annuellement. Pour produire ces indices, 1 700 variétés de produits sont suivies chaque mois. D'après les règlements européens, tout produit représentant plus d'1/1 000<sup>e</sup> de la consommation des ménages doit être introduit dans le panier de l'IPC. Pour ce faire, les variétés incluses dans ce panier sont revues chaque année pour rester représentatives de la consommation des ménages et prendre en compte l'apparition de nouveaux produits.

### Pour en savoir plus

[L'essentiel sur l'inflation](#)

[Mais si, l'Insee prend bien en compte le logement dans l'inflation !](#)

## À QUEL NIVEAU SE SITUE L'INFLATION EN CETTE FIN D'ANNÉE 2022 ?

En septembre 2022, à La Réunion, les prix augmentent de 3,9 % sur un an. C'est moins qu'en France hors Mayotte (+ 5,6 %). L'écart avec le niveau national augmente, du fait notamment d'une hausse des prix moins marquée qu'au niveau national sur l'alimentation et l'énergie.

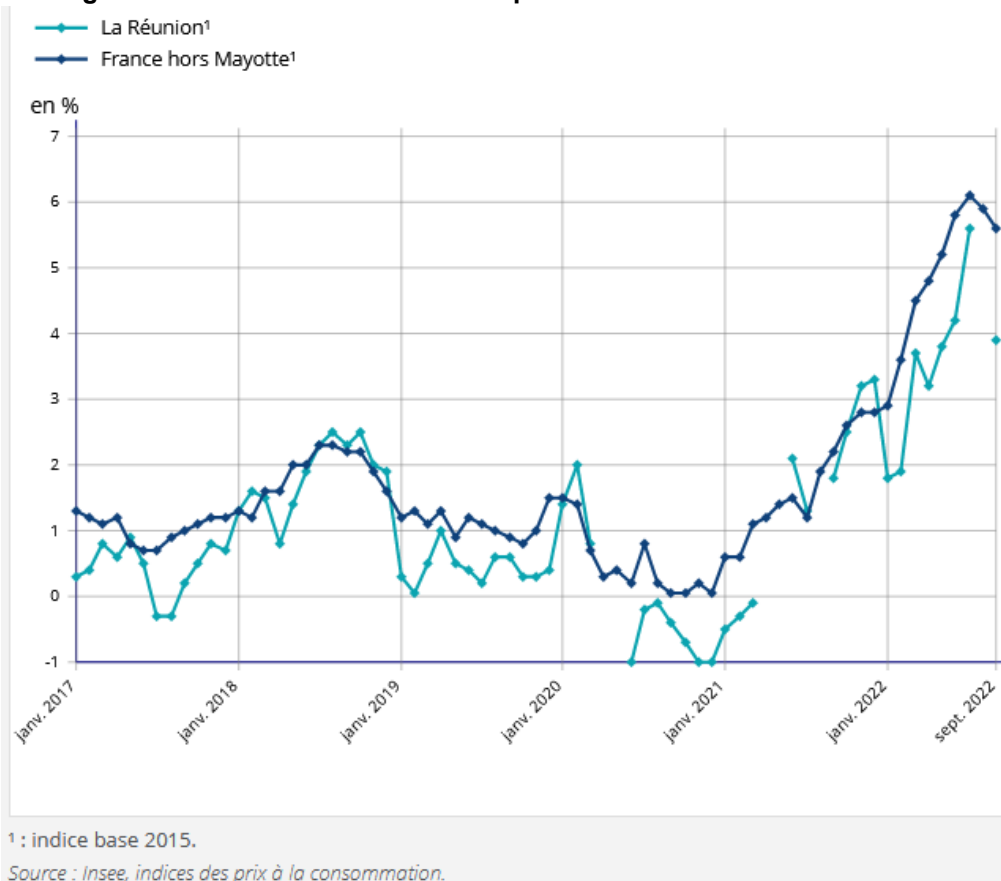
À La Réunion, la hausse des prix sur un an est tirée en premier lieu par celle des prix des services (+ 2,5 %), qui contribuent pour 1,2 point à l'augmentation annuelle totale, particulièrement les services de transports (+ 37,1 % sur un an).

Dans l'alimentaire, les prix augmentent de 7,1 % sur un an, contribuant à hauteur de 1,1 point à la hausse annuelle totale. Les prix des produits frais y contribuent peu (0,2 point) mais augmentent de 13,9 % sur un an (+ 6,5 % pour l'alimentation hors produits frais).

La hausse des prix des produits manufacturés contribuent pour 0,9 point à la hausse sur an, avec une augmentation de 5,0 % des prix de l'habillement et chaussures et de 3,7 % des « autres produits manufacturés ».

La hausse des prix de l'énergie contribue à hauteur de 0,6 point à l'augmentation annuelle, avec une hausse de 10,3 % des prix des produits pétroliers (+ 18,7 % au niveau national), et de 7,1 % des tarifs de l'électricité.

**Figure - Évolution en glissement annuel de l'indice des prix**



**Pour en savoir plus**

Prix à la consommation : - 1,1 % en septembre 2022 et + 3,9 % sur un an

**À QUELS NIVEAUX SE SITUENT LES ÉCARTS DE PRIX ENTRE LA RÉUNION ET L'HEXAGONE ?**

**En 2015, l'écart des prix entre La Réunion et la France métropolitaine atteint 7,1 %.** Cet écart résulte de deux visions des modes de consommation. Consommer le panier réunionnais en métropole coûte 3,6 % moins cher. À l'inverse, un ménage métropolitain qui fait ses achats habituels à La Réunion, débourse 10,6 % de plus qu'en métropole, soit un écart de prix qui s'est réduit par rapport à 2010. Cet écart de prix s'explique en premier lieu par la cherté des produits alimentaires: pour un ménage métropolitain, les prix de l'alimentation sont plus élevés de 37 % à La Réunion, un écart stable par rapport à 2010. Les communications et la santé sont également plus coûteuses à La Réunion. Dans certains cas, l'offre de produits disponibles localement converge vers celle proposée en métropole

(habillement-chaussures, électroménager, produits technologiques); cela a tendance à coûter plus cher au consommateur réunionnais. En revanche, les transports sont devenus plus abordables qu'en métropole.

L'Insee a mené une **nouvelle édition de son enquête de comparaison spatiale des niveaux de prix entre territoires français (ECSP) en mars et avril 2022, dont les résultats seront publiés à la mi-2023**. L'enquête permet de comparer les niveaux des prix à la consommation entre la métropole et les départements et régions d'outre-mer, entre la province et la Corse et entre la province et l'unité urbaine de Paris, à produits aussi proches que possible. Elle s'apparente donc à une enquête sur les parités de pouvoir d'achat (PPA) telle que la pratiquent Eurostat et l'OCDE. Des écarts de niveaux de prix seront calculés par grande fonction de consommation ainsi que pour l'ensemble de la consommation. Les écarts seront calculés pour différents paniers de consommation, notamment ceux des départements et régions d'outre-mer et celui du territoire métropolitain pour mesurer l'impact des différents modes de consommation entre territoires. En outre, pour la première fois, il est prévu de calculer des écarts de prix par catégorie de ménages, en particulier selon leur niveau de vie.

### **Pour en savoir plus**

[Les prix sont plus élevés de 7,1% à La Réunion - Comparaison des prix avec la France métropolitaine en 2015](#)

## **POURQUOI LES PRIX À LA CONSOMMATION SONT-ILS PLUS ÉLEVÉS DANS LES OUTRE-MER ?**

Dans son [avis du 4 juillet 2019](#) concernant le fonctionnement de la concurrence en Outre-Mer, l'**Autorité de la concurrence présente différents facteurs qui expliquent ces écarts de prix** :

- des taux de marge parfois élevés, mais qui n'expliquent pas à eux seuls les écarts de coûts ;
- le recours aux grossistes-importateurs et l'octroi de mer représentent une part importante du prix des produits ;
- un secteur de la distribution très concentré ;
- les accords d'importation, qui peuvent nuire à l'intensification de la concurrence en prix entre enseignes ;
- une production locale moins compétitive ;
- le commerce en ligne, facteur de désenclavement et de lutte contre la vie chère, mais qui souffre d'un retard de développement.

Dans son évaluation, l'Autorité s'est attachée à mesurer les effets des lois du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique en outre-mer, dite loi « Lurel » et du 28 février 2017 relative à l'égalité réelle outre-mer (EROM). Elle a notamment conclu que le bouclier qualité-prix, mis en œuvre à la suite de cette loi dite Lurel, participe à combattre la vie chère.

Dans cet avis, l'Autorité formule une vingtaine de recommandations visant à dynamiser l'animation concurrentielle ultramarine.

## **LE RESSENTI DES CONSOMMATEURS RÉUNIONNAIS SUR L'AUGMENTATION DES PRIX DES PRODUITS COURANTS EST DIFFÉRENT DE CE QUI EST MESURÉ. POURQUOI ?**

Le **ressenti des ménages sur l'évolution des prix** peut être différent de ce que mesure l'Insee à travers l'indice des prix à la consommation (IPC). **Différents éléments expliquent ce sentiment de sous-estimation de l'inflation par l'IPC.**

Tout d'abord, l'indice des prix à la consommation se réfère à un panier de consommation moyen alors que les consommateurs retiennent probablement leur propre structure budgétaire. L'évolution des prix calculée avec des paniers différents de consommation (ceux d'un ouvrier ou employé urbain, par exemple) diffère cependant peu de l'inflation moyenne au cours des quinze dernières années.

Ensuite, les ménages accorderaient plus d'importance aux prix en hausse qu'aux prix en baisse ou stables, car ce sont les premiers qui peuvent constituer une menace pour l'équilibre de leur budget.

Autre élément d'explication, le consommateur observe d'autant mieux les variations de prix que les produits sont achetés plus fréquemment : il est par exemple plus particulièrement sensible aux hausses du prix du pain qu'aux baisses du prix des appareils électroménagers. Or, le prix de ces biens durables a tendance à baisser.

Quatrième élément d'explication, l'indice des prix à la consommation mesure une évolution de prix à qualité constante des produits consommés. Or, de nombreux biens durables ont connu une amélioration de leur qualité : les smartphones achetés aujourd'hui n'ont plus grand-chose à voir avec les premiers téléphones mobiles.

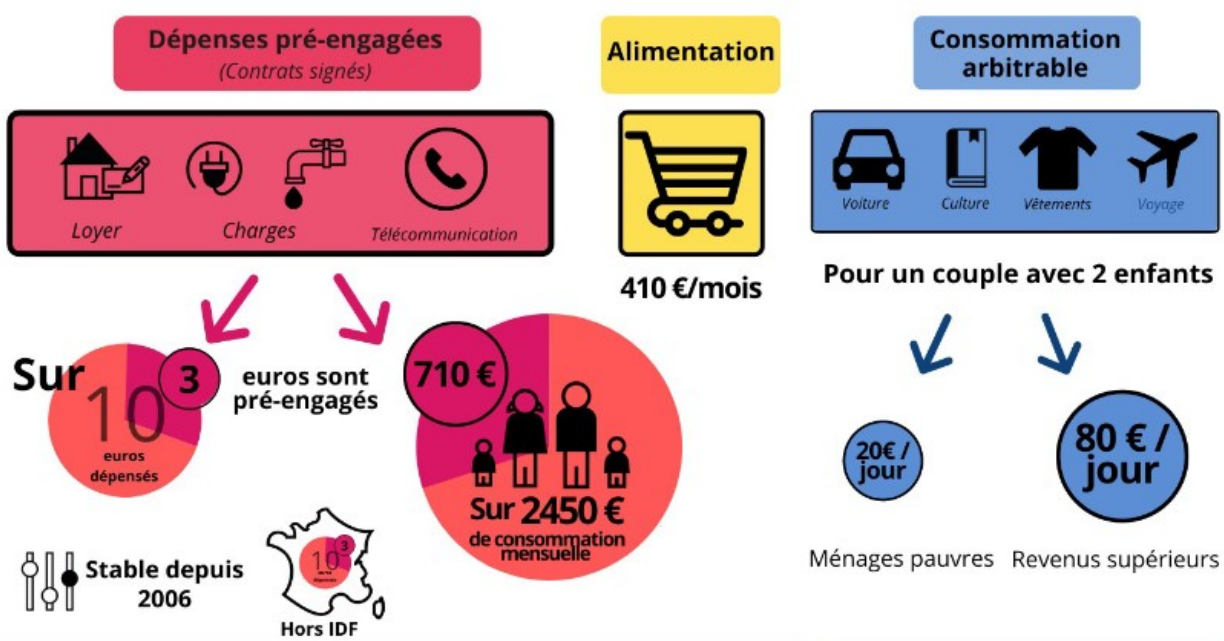
En outre, la multiplication de nouveaux produits et services, qui ne se substituent pas à d'autres, mais viennent élargir les opportunités de consommation, peuvent entraîner une évolution de la norme de consommation. Ces produits peuvent alors entrer dans le cercle des dépenses considérées comme incontournables (micro-ordinateurs et abonnements internet, smartphones...). Un tel phénomène peut expliquer un sentiment d'appauvrissement relatif même avec un revenu croissant : ou bien on satisfait à cette norme nouvelle, au prix parfois d'une baisse du taux d'épargne, ou bien on éprouve un sentiment de frustration en n'y satisfaisant pas.

Enfin, tout le monde n'a pas en tête la définition précise du pouvoir d'achat retenu par les comptes nationaux, selon laquelle sa progression est mesurée par l'écart entre la hausse du revenu disponible brut des ménages et la hausse des prix. De nombreux ménages considèrent que certaines dépenses « contraintes », soustraites aux arbitrages courants de consommation, devraient être défalquées pour pouvoir apprécier la réalité de leur aisance financière.

À La Réunion, les ménages pauvres – soit près de 4 ménages réunionnais sur 10 - sont les plus concernés par ces dépenses contraintes (loyer, électricité, eau, assurances et services financiers, télécommunications, cantine) : 37 % de leur consommation est pré-engagée en 2017, soit 2 points de plus qu'en 2006. Près de la moitié d'entre eux estiment d'ailleurs avoir des difficultés à boucler les fins de mois, un ressenti qui s'est aggravé depuis 2011. Les dépenses pré-engagées pèsent aussi beaucoup pour les ménages dits médians, situés au milieu de l'échelle des niveaux de vie à La Réunion : 34 % de leurs dépenses de consommation. Au total, l'alourdissement des dépenses contraintes des ménages aux revenus faibles ou relativement limités sur les deux dernières décennies a été suffisamment fort pour influencer leur perception du pouvoir d'achat. Disposant de moins de latitude dans leurs choix de consommation, leur attention a pu être polarisée sur quelques produits courants dont les hausses de prix sont passées au premier plan.

# LES DÉPENSES PRÉ-ENGAGÉES à La Réunion en 2017

## Différents types de consommation



### **Pour en savoir plus**

[L'essentiel sur l'inflation](#)

[Plus d'un tiers des dépenses pré-engagées pour une majorité de ménages](#)

[L'inflation telle qu'elle est perçue par les ménages](#)

[Simuler votre indice des prix à la consommation personnalisé](#)

[Quatre vidéos pour faire le tour de la question de l'inflation](#)

## **AU FINAL, POURQUOI L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION N'EST-IL PAS UN INDICE D'UN COÛT DE LA VIE ?**

**L'indice des prix à la consommation n'est pas un indice du coût de la vie.** Un indice du coût de la vie prendrait notamment en compte les coûts supplémentaires pour les ménages, résultat de l'apparition de biens et services qui n'existaient pas auparavant ainsi que des nouveaux modes de vie et de consommation devenus la norme. Aujourd'hui, le coût de la vie serait probablement plus important qu'il y a 50 ans car c'est la norme d'avoir un téléphone portable, le forfait associé, une voiture, un téléviseur, ce qui n'était pas le cas il y a 50 ans...

À l'inverse, **l'indice des prix à la consommation mesure l'évolution des prix à structure de consommation constante.** Le prix de tous ces biens devenus indispensables a baissé (ou bien leur qualité s'est considérablement accrue) et c'est cette baisse que l'IPC retrace. Le changement de structure de la consommation - l'achat d'un téléphone portable devenu indispensable à la vie de tous les jours - ou l'amélioration de la qualité de ces produits - les smartphones rendant beaucoup plus de services que les premiers téléphones portables - se traduisent par une augmentation de l'utilité du consommateur et pas par une augmentation des prix.

### **Pour en savoir plus**

[Comprendre le calcul du pouvoir d'achat : perceptions individuelles et mesure statistique](#)

## **VU LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ACTUEL, FAUT-IL S'ATTENDRE À UNE POURSUITE DE L'AUGMENTATION DES PRIX DANS LES PROCHAINS MOIS ? CETTE INFLATION SE TRADUIRA-T-ELLE PAR UNE BAISSSE DU POUVOIR D'ACHAT DES FRANÇAIS EN 2022 ?**

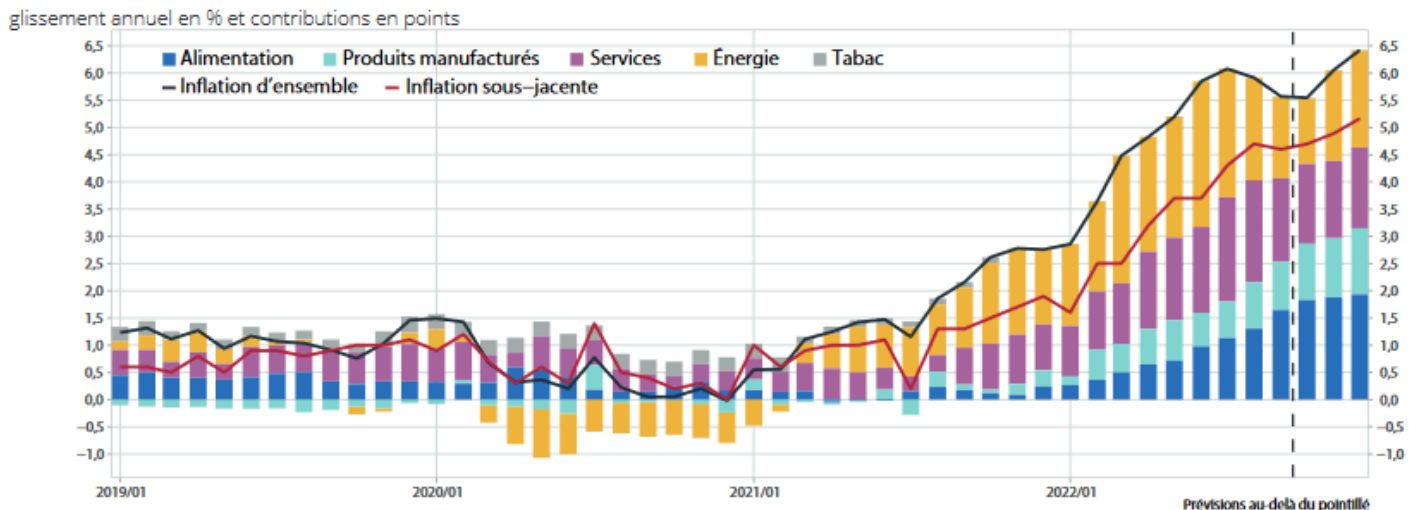
Les tensions sur les conditions de production persistent dans le monde, même si certaines difficultés d'approvisionnement refluent quelque peu. Ces tensions alimentent l'inflation. Si celle-ci s'est redressée plus précocement aux États-Unis, en lien avec une demande intérieure très dynamique, elle atteint désormais 10 % sur un an dans la zone euro, avec une forte contribution des prix énergétiques et alimentaires, mais aussi un élargissement progressif aux biens manufacturés et aux services. Au sein de la zone euro, les écarts entre les pays sont relativement importants : ils s'expliquent en partie par la nature des politiques publiques (boucliers tarifaires et/ou soutiens au revenu) mises en place pour limiter soit les hausses de prix, soit leurs effets sur le pouvoir d'achat des ménages.

Sur un an, selon l'estimation provisoire réalisée en fin de mois, les prix à la consommation augmenteraient de 6,2 % au niveau national en octobre 2022, après + 5,6 % le mois précédent. L'inflation pourrait atteindre + 6,4 % en décembre. La réduction progressive de la remise à la pompe tirerait en effet à la hausse les prix de l'énergie, tandis que ceux de l'alimentation et des biens manufacturés continueraient d'augmenter sous l'effet des hausses passées des prix des matières premières et des intrants. La suppression de la redevance audiovisuelle atténuerait la contribution des services à l'inflation d'ensemble. L'inflation sous-jacente s'élèverait quant à elle à un peu plus de 5 % sur un an en décembre.

En France, après son net repli au premier semestre 2022, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages rebondirait au second semestre, porté par le dynamisme des revenus nominaux du fait notamment des

mesures de soutien (hausse de prestations, baisses de prélèvements) et, dans une moindre mesure, par le ralentissement des prix. Sur l'ensemble de l'année 2022, le pouvoir d'achat serait globalement stable, et se replierait de l'ordre de ½ % par unité de consommation. Les ménages lisseraient néanmoins les effets des fluctuations trimestrielles de leur pouvoir d'achat sur leur consommation et celle-ci serait relativement peu dynamique au second semestre, conduisant à un rebond du taux d'épargne.

**Figure - Inflation d'ensemble en France et contributions par poste**



Note : pour septembre 2022, l'inflation d'ensemble constitue une estimation provisoire, l'inflation sous-jacente une prévision.  
 Source : Insee

**Pour en savoir plus**  
[Note de conjoncture de l'Insee d'octobre 2022](#)

La Communication externe de l'Insee La Réunion-Mayotte  
 0692 448 358 – inseeoi-communication@insee.fr  
 @InseeOI